



Agir pour construire

Paris, le 31 mai 2013 – NN10/2013

CONTENTIEUX SALARIAUX

Le jeu de vilains de la CFDT

Autant la CFDT a été discrète sur le dossier des contentieux salariaux AIA-RAM depuis le lancement des premiers recours initiés par le Syndicat Unifié-UNSA et Sud en 2010, autant elle retrouve des couleurs depuis la publication des arrêts de la Cour de cassation le 24 avril ! Cela se traduit par une forme d'expression indécente et irrespectueuse des milliers de salariés ayant engagé des recours devant la justice pour réclamer leur dû.

UNE CONNIVENCE CFDT-EMPLOYEURS

Les responsables de ce syndicat ont choisi leur camp : ils affichent au grand jour leur connivence avec les employeurs ! Certains regards indiscrets pourraient même les avoir surpris à célébrer ensemble les arrêts de la Cour de cassation rendus le 24 avril sur le dossier des contentieux salariaux... Comment un syndicat digne de ce nom peut-il ainsi se réjouir de voir les salariés déboutés dans leur requête vis-à-vis des employeurs ?

ÉCOUTEZ CE QUE JE DIS, NE DITES PAS CE QUE JE FAIS

La CFDT n'affiche aucun recours relatif aux contentieux salariaux. C'est son droit le plus strict et nous ne le contestons pas. Toutefois, il est à noter que des membres de ce syndicat, jugeant notre démarche pertinente et fondée, se sont rapprochés de notre organisation syndicale, ou d'autres, pour engager un recours contre leur employeur. Cela vaut pour des adhérents, cela vaut aussi pour certains militants, y compris des nationaux !

AGIR CONTRE LES INTERETS DES SALARIES ?

Il y a quelques mois, une rumeur laissait entendre que la CFDT, par le biais d'un de ses conseils, agirait en sous-main auprès d'une juridiction pour soutenir la thèse des employeurs sur ce dossier et ainsi fragiliser l'argumentation des salariés requérants. C'était une rumeur, nous l'avons laissée au rang de la rumeur, chacun en pensera ce qu'il en veut...

UNE ETONNANTE SIMILITUDE

Aujourd'hui, la CFDT affirme, dans les mêmes termes que les dirigeants du Groupe, que le dossier des contentieux salariaux s'est définitivement refermé avec les quatre arrêts rendus par la cour de cassation. Étonnante similitude dans l'attitude... A quoi joue donc ce syndicat ? Ses responsables nationaux n'auraient-ils pas eu contenir leur joie à l'énoncé de ces arrêts qui privent certains salariés de leur dû ? La réalité est toute autre.

LE VRP DES DIRIGEANTS DE BPCE

Les dirigeants du Groupe ont su trouver en la CFDT un parfait VRP ! Quand celle-ci affirme que c'est à cause des contentieux salariaux, et uniquement à cause d'eux, que la CNCE d'abord, puis BPCE ont dicté une politique salariale aussi stricte, elle ment aux salariés... pour satisfaire les employeurs. Mais les faits sont sévères : la politique de rémunération en Caisses d'Épargne depuis 2003 fut imprégnée d'austérité au prétexte qu'il fallait supprimer les automatismes et adosser les rémunérations à la performance ! Les contentieux salariaux ne sont intervenus que plusieurs années après. En Banques Populaires, point de contentieux... mais la même politique.

UNE ACTION SYNDICALE EN FORME DE CLIENTELISME

Que dire enfin de ces propos laissant entendre que les syndicats engagés sur les contentieux salariaux l'ont fait au détriment de la condition des nouveaux embauchés d'après 2002... C'est le discours de BPCE que tient la CFDT ! Est-ce à dire qu'il n'y avait pas lieu de défendre les intérêts des salariés présents avant cette date ? En agissant de la sorte, la CFDT affiche un clientélisme imprudent. Elle cherche à s'afficher comme le défenseur de la cause des jeunes. Or ça n'est pas en trahissant les anciens comme elle le fait qu'elle gagnera en crédibilité et en lisibilité.

AU SYNDICAT UNIFIE-UNSA, CE SONT LES INTERETS DE L'ENSEMBLE DES SALARIES QUI GUIDENT NOS ACTIONS. ET NOUS AFFIRMONS QUE LES CONTENTIEUX SALARIAUX N'ONT EN RIEN NUI AUX JEUNES. PRETENDRE CELA, C'EST DEFENDRE ET SOUTENIR LA POLITIQUE D'AUSTERITE ET DE MEPRIS DICTEE PAR NOS DIRIGEANTS. OR, C'EST DEJA EN FAISANT RESPECTER NOS ACQUIS QUE NOUS POURRONS ESPERER AMELIORER LA SITUATION DE TOUS, DES JEUNES NOTAMMENT QUI "PRENNENT EN PLEINE FIGURE" LA POLITIQUE SALARIALE DESASTREUSE DE BPCE.

Le Secrétariat National : Jean-David Camus, François-Xavier Jolicard, Sylvie Liziard, Paul Muscato et Thierry Pierson